



GDS
Auvergne
Rhône-Alpes



GDS
Drôme

145 avenue Georges Brassens
26500 BOURG-LÈS-VALENCE
Tél : 04 75 78 48 30 Fax : 04 75 78 48 34
Mail : gds26@reseaugds.com

Bourg-Lès-Valence,
Le 07/02/2024

FORMATION « ELEVEUR INFIRMIER PORCS »

Durée

1 jour
7 heures

Date et horaire

Mercredi 17 avril 2024
9H00 – 17H00

Lieu

Rochefort-Samson

Participation

- Ayant-droit VIVEA et adhérent au GDS26 : Gratuit
- Non éligible VIVEA mais adhérent au GDS26 : 190 €
- Non adhérent GDS26 mais ayant droit VIVEA : 40 €
- Non adhérent GDS26 et non éligible VIVEA : 230 €

Le repas est à la charge du stagiaire.

Intervenant

Dr Patrice NAVAL
(Sudelvet Conseil)

Responsable

Mathilde COTTE
(04 75 78 48 30)

Objectifs de la journée

- Consolider les pratiques sanitaires et d'élevage des éleveurs pour agir préventivement;
- Diminuer l'utilisation des médicaments pour diminuer les coûts de production;
- Renforcer la sécurité des produits alimentaires et limiter les risques de maladies transmissibles à l'Homme.

Programme

Matin

- Rappel des bonnes pratiques essentielles d'élevage pour limiter la propagation des maladies ;
- Connaître les caractéristiques d'un porc en bonne santé ;
- Connaître la réglementation vis-à-vis des médicaments et leur utilisation.

Après-midi

- Savoir réaliser un examen clinique d'un porc malade pour être capable d'estimer la gravité de l'atteinte ;
- Application pratique en élevage ;
- Connaître et adapter la contention en fonction de son élevage ;
- Savoir autopsier un animal mort (si possible).
-

Prérequis : Aucun

- *Validation de la formation : évaluation des acquis par le responsable de stage.*
- *Accessibilité : accessible aux personnes à mobilité réduite. Non accessible autres handicaps.*
- *Cette formation s'appuie sur une présentation étayée d'exemples concrets, d'un partage d'expérience et de tour de table. Un support de formation sera remis aux participants. Une attestation de présence sera envoyée.*
- *Nombre de place limité à 15 personnes. Si le nombre de stagiaires est insuffisant, la formation sera annulée.*

Date limite d'inscription : 14/03/2024



Conformément au référentiel « Des engagements certifiés pour la formation des actifs agricoles »



Cette journée de formation bénéficie des crédits de VIVEA, FEADER (Fonds Européens pour l'Agriculture et le développement rural).



BULLETIN D'INSCRIPTION

« ELEVEUR INFIRMIER PORCS »

Inscription à retourner avant le 14/03/2024



Par courrier : GDS26 – 145 avenue Georges Brassens 26500 Bourg-Lès-Valence
ou



Par mail : mathilde.cotte.gds26@reseaugds.com.

Je soussigné(e) : Madame Monsieur

Nom de l'élevage : N°EDE :

Nom et Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Statut actuel : cochez votre situation — (*) Eligible VIVEA / (**) Autres : nous contacter

Chef d'exploitation	(*) <input type="checkbox"/>	Salarié agricole	(**) <input type="checkbox"/>
Conjoint collaborateur	(*) <input type="checkbox"/>	Retraité agricole	(**) <input type="checkbox"/>
Aide familial	(*) <input type="checkbox"/>	Particulier	(**) <input type="checkbox"/>
En démarche d'installation	(*) <input type="checkbox"/>	Autre (précisez)	(**) <input type="checkbox"/>

Je m'inscris à la formation :

Intitulée : « Eleveur infirmier porcs »

Date : **Mercredi 17 avril 2024**

Durée : **7H00**

Lieu : **Rochefort-Samson**

Organisée par le Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme.

Participation financière :

Les frais de déplacement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. Tout stage commencé est dû en totalité.

- Je suis adhérent au GDS26 et ayant droit Vivéa, à jour de la cotisation à la formation, sous réserve d'un crédit Vivéa suffisant ;
- Je suis adhérent au GDS 26 mais non éligible Vivéa, je joins un chèque du montant de la formation à l'ordre du « Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme » d'un montant de 190 € ;
- Je suis non-adhérent au GDS26 mais ayant droit Vivéa à jour de la cotisation à la formation, sous réserve d'un crédit Vivéa suffisant, je joins un chèque à l'ordre du « Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme » d'un montant de 40 € ;
- Je ne suis ni adhérent au GDS 26 ni éligible Vivéa, je joins un chèque du montant de la formation à l'ordre du « Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme » d'un montant de 230 €.

Je souhaite que le GDS26 réserve un repas que je prendrais en charge : Oui Non

Votre inscription vaut acceptation des conditions générales de formations et du règlement intérieur qui sont disponibles sur le site internet : frgdsaura.fr.

Le..... à.....

Signature :